

REUNION COMITE DIRECTEUR DU 6 MARS 2014 18 h 30
Centre Nelson Paillou - salle JAIZKIBEL - BAYONNE
+ SKIPE pour les plus éloignés

Etaient présents : Jean marc St Geours, Jacques Lajuncomme, Claude Lassimoulias, Martine Laulhé, Fred Papagiorgiou, Laurent Sonzogni, Pierre Thouron

Etaient sur skipe : Laurent Rondi CD 33

Absents excusés : Xavier Duvignau, CD 40, Jean Christophe Gaymard, Jim Peloffy, Luc Vallejo CD 64

Ordre du jour

Bilan financier

Statuts

Candidatures reçues pour l'AG

Commission juges

Embauche

Utilisation du Jet

Nous commençons par un point sur le budget notamment sur les demandes de subventions faites.

1 - Le budget qui sera présenté lors de l'AG est équilibré. Il était déficitaire en 2012 et présente pour 2013 un excédent du aux actions qui n'ont pu être menées en 2013.

Jacques et Claude ont été défendre les dossiers de subventions à Bordeaux et ont obtenu les résultats escomptés principalement au regard du CNDS les rencontres se sont déroulées sereinement le projet de budget étant basé sur des demandes réelles et non pas surdimensionnées l'ensemble des dossiers est passé sur une base équivalente à l'an passé. Par contre sur les demandes faites, il va y avoir des rapprochements par rapport aux fiches des départements et clubs pour éviter les doublons. Côté sponsors, PROTEST restera sur le même budget que l'an passé et rajoutera des dotations pour les juges.

Le tarif d'inscription pour les compétitions est de 20 € pour les garçons et 15 € pour les filles par contre il n'y aura pas de paniers repas pour les compétiteurs aquitains surf open.

2 - Statuts

La modification des statuts a donc été effectuée, elle sera soumise à vote lors de l'AG. Nous serons sûrement amenés à modifier encore une fois ces statuts lorsque la FFS aura mis à jour les seins.

3 – Candidatures reçues pour intégration au sein du Comité Directeur : Une commission va être mise en place pour étudier ces demandes et la liste des candidatures recevables sera mise en ligne sur le site du cras avant l'AG

Cette commission sera composée d'un membre de l'ETR : Serge Lougarot, et 2 membres du Comité Directeur : Laurent Sonzogni et Jean-Marc St Geours.

4 – Commission juges :

La commission devra établir le budget nécessaire pour le bon déroulement des compétitions 2014 à savoir comptabiliser les doublons de postes afin de permettre aux stagiaires de progresser et pouvoir prendre de l'indépendance et juger en tant que titulaires sur les événements.

La commission doit participer et acter l'organisation sur les compétitions régionales et donc se rapprocher des comités pour le bon déroulement des événements et éviter ainsi les problèmes rencontrés sur Biarritz dernièrement.

La commission juge a organisé une formation en janvier et doit participer à une réunion préparatoire à Bordeaux avec le Fédération. La commission est en contact avec Gwenaëlle pour le suivi des dossiers en lien avec le président de la commission.

5 – Le CRAS par l'intermédiaire de Jacques et Claude a donc présenté à Mme DESTANDEAU le profil du candidat qui a été recruté sur le poste CNDS.

Suite aux entretiens qui se sont tenus le 26 février dernier sur 3 candidats reçus c'est donc Guillaume BILLY qui a été choisi sur ce poste. Début du contrat le 1^{er} mars 2014.

La présentation de Guillaume à Gwenaëlle et Mathieu a été faite cette semaine.

Mme Destandeanu a trouvé le choix cohérent par rapport aux actions qui seront demandées à cette personne notamment le développement du surf tout public, zones urbaines sensibles, zones rurales, etc..., il sera également en contact avec les comités départementaux pour le développement du stand up paddle sur les plans d'eaux intérieurs.

Notre réservoir de futurs licenciés n'étant pas sur le littoral il faut donc aller le chercher ailleurs et ce sera le rôle de Guillaume.

6 – Utilisation du Jet

Il s'est avéré que le Jet du Cras est utilisé gracieusement ou loué pour des utilisations personnelles. Au regard de l'entretien et des assurances il est nécessaire de restreindre ces utilisations.

Il est donc décidé que le Jet ne sera utilisé que sur les compétitions du Cras et pourra être loué 20 €/H sur les événements organisés par les clubs ou les comités. La personne qui utilisera le Jet devra avoir le permis et avoir suivi la formation JET délivrée par le CRAS .

D'autre part, il faudra également prévoir en plus du jet une équipe complète avec sauveteurs, poste de secours à disposition et défibrillateur.

Tous les points ayant été abordés, la réunion est levée à 20h 40

Martine LAULHE
Secrétaire Générale

